



Ref : LB/C3D/27et28novembre2014

## COMPTE RENDU

---

### Séminaire des 27 et 28 novembre 2014

*En présence de*

*Christine Amans-Passaga (Rodez), Isabelle Baron (Limoges), Henri Benoit (Grenoble), Benoit Bolmont (Metz), Laurent Bosquet (Poitiers), Pascal Carlier (Marseille), Hadrien Ceyte (Nancy), Luc Collard (Paris Descartes), François Cottin (Evry), Lionel Crognier (Dijon), Didier Delignières (Montpellier), Xavier Devillard (Saint-Etienne), Eric Doré (Clermont-Ferrand), Tarak Driss (Nanterre), Fanny Dubois (Rodez), Jérôme Guérin (Brest), Jean Philippe Hainaut (Reims), Pierre Fontanari (Toulon), William Gasparini (Strasbourg), Antoine Gauthier (Caen), Claude Hertogh (Pointe à Pitre), Arnaud Jaillet (Amiens), Pierre Alban Lebecq (Cergy), Christine Le Scanff (Orsay), David Leroy (Rouen), Thierry Letellier (Reims), Benoit Mantez (Nouméa), Philippe Mathe (Angers), Stéphane Nottin (Avignon), Bénédicte Noury (Angers), Bruno Papin (Nantes), Guillaume Penel (Lille), Hugues Rolan (Paris nord – Bobigny), Marc Salmon (Paris est – Créteil), Michèle Schwartz (Nancy), Bernard Thon (Toulouse), Hechmi Toumi (Orléans), Yannick Vanpouille (Lyon), Elodie Varraine (Font-Romeu), Guy Verschave (ULCO), Hassane Zouhal (Rennes)*

---

### Ordre du jour

1. Informations diverses .....	2
2. Enquête sur les effectifs 2014-2015 .....	5
3. Statuts et règlement intérieur .....	5
4. Entraînement sportif .....	6
5. Questionnaire sur l'insertion professionnelle en STAPS .....	6
6. Assises de la professionnalisation en STAPS .....	7
7. Activités physiques adaptées – Santé .....	9
8. Site WEB .....	11
9. Elections au Conseil d'Administration .....	12

## *1. Informations diverses*

### *Spécialisation progressive*

Le cadre national des formations prévoit qu'un étudiant inscrit à l'université en première année doit avoir un choix d'orientation entre deux mentions. Face à la difficulté d'identifier la mention qui pourrait être associée à la mention STAPS, la DGESIP a envisagé que la deuxième mention soit une Licence Professionnelle.

LA DGESIP préconise en outre de commencer la spécialisation par parcours dès le L2 (S3 ou S4 selon les Universités). A noter que lors de la mise en place du LMD, la C3D s'était plutôt prononcée pour une ouverture des spécialités en L3.

### *Possibilité de redoubler dans la mention.*

La version de travail du Cadre National des Formations indiquait que « *dans le cas où un étudiant ayant obtenu le diplôme à l'issue d'un parcours type de formation souhaiterait obtenir une formation complémentaire, il peut se réinscrire pour suivre un nouveau parcours type au sein de la même mention* ». Cette disposition a disparu du texte définitif. La DGESIP a affirmé que le problème était réglé. La C3D va demander un courriel officiel.

### *Enquête de la DGESIP sur l'insertion professionnelle des titulaires de la licence APAS*

La DGESIP organise une réunion des correspondants dans les UFR à Paris le 3 décembre. Elle encourage les structures à leur permettre de faire le déplacement.

### *Supplément au diplôme et carte professionnelle*

La C3D a eu des échanges à ce sujet avec Thierry Michot (UBO Brest), Michel Rota (Président du Syndicat National des Entreprises des Loisirs Marchands) et Yannick Dissart (responsable de la L Pro AGO des APS, APPN et tourisme - Université de Poitiers).

M. Rota dit travailler sur une Question Prioritaire de Constitutionnalité sur l'article 43 (article L.212-1 du code du sport) de la loi du 16 juillet 1984 relative aux Activités Physiques et Sportives et sa conformité avec le préambule de la Constitution de 1946, la liberté du Commerce et de l'Industrie, le droit communautaire et le code Civil. C'est cet article qui règlemente les prérogatives d'intervention liées aux différents diplômes, dont les diplômes STAPS.

Lors d'une visioconférence organisée le 8 octobre, Mme Julien (Ministère en charge des sports) a assuré qu'une circulaire serait publiée prochainement de manière à s'assurer que la délivrance des cartes se fasse sans problème sur tout le territoire. Elle a demandé de lui faire remonter tout problème persistant dans les régions, et s'est engagée à les solutionner ([Christine.JULIEN@ville-](mailto:Christine.JULIEN@ville-)

[jeunesse-sports.gouv.fr](http://jeunesse-sports.gouv.fr)). Elle a demandé également de veiller à ce que l'ensemble des universités délivre les suppléments au diplôme, ce qui n'est pas encore le cas. Le supplément au diplôme doit être élaboré selon le cadre défini au niveau européen et en particulier les volumes horaires doivent être indiqués. Lors de la réunion du Comité de concertation du 17 octobre, le Ministère en charge des Sports a interpellé les STAPS au sujet de suppléments au diplôme qui indiquent plusieurs spécialités (il y a eu en l'occurrence un amalgame du Ministère entre les prérogatives d'animation associées à la L Pro AGO des APS et les prérogatives d'entraînement associées à la licence ES). Il semble toutefois nécessaire de construire un cahier des charges qui sera diffusé dans les structures.

Mme Julien note aussi que toutes les activités ne sont pas règlementées au sens du Code du Sport, et dans ce cas la carte professionnelle n'est pas nécessaire (ex. randonnée pédestre). Pour des activités telles que le parcours acrobatique en hauteur (PAH), il convient d'actualiser la liste des activités établie par la DGESIP en avril 2011. Ce travail est mené au sein du comité de concertation. Dès que la liste des activités figurant en supplément au diplôme sera communiquée par la DGESIP, une instruction actualisée sera adressée aux services pour fluidifier et faciliter la délivrance des cartes professionnelles.

### *Référentiel Licence/ Fiches RNCP*

La DGESIP a travaillé sur un référentiel des 45 mentions de Licence. Les référentiels STAPS ont servi de modèle. Il serait sans doute nécessaire de reprendre le travail réalisé sur les fiches RNCP Licence, et également au niveau des nouvelles mentions de master. Un des membres du CA devrait prendre en charge ce dossier.

Toulouse a communiqué une fiche RNCP pour son master Entraînement et Optimisation de la Performance Sportive (EOPS). Il convient de rappeler que la C3D a déposé il y a plus d'un an au CNCF les fiches RNCP master, pour toutes les mentions du Cadre National des Formations. Elles sont toujours à l'instruction, mais il semblerait logique que l'ensemble des UFR, dans la constitution de leurs dossiers d'accréditation, se réfère à ces fiches nationales, et conserve les intitulés nationaux au niveau des mentions. Ces fiches sont disponibles sur le site de la C3D.

### *Conventions*

La C3D a reçu une proposition de convention de la part de la FF de Gymnastique. Cette convention cadre a pour objectif d'établir des passerelles entre les formations fédérales et les formations universitaires. Dans l'état actuel le texte paraît déséquilibré et doit être réétudié.

Ce dossier des conventions reste maigre à l'heure actuelle. Beaucoup de contacts ont été pris mais n'ont pas débouché sur des signatures, ni sur des actions significatives. Seule la convention avec la

fédération de Badminton semble fonctionner. Il s'agira d'un objectif important du groupe entraînement sportif de la C3D

### *APA et Certificats Complémentaires*

Le Ministère en charge des Sports envisage de mettre en place un groupe de réflexion sur le sujet, auquel l'enseignement supérieur participerait. Ces formations sont nécessaires dans le cadre de la formation continue des éducateurs de niveau IV, mais pas en tant que certifications pouvant les mettre en concurrence avec nos Licences APAS.

### *Licences professionnelles entraînement sportif*

Jean Michel Jolion (cabinet de la Ministre) est revenu sur les Licences professionnelles Entraînement Sportif. La C3D a rappelé ses arguments (concurrence avec les Licences ES, maillage territorial, etc...). Jean Michel Jolion a admis les difficultés que ce projet pouvait poser. Il lui a également été rappelé que nos Licences avaient été construites dans une optique professionnalisante, et que les UFR devaient être capables dans le cadre de la Licence ES de différencier des parcours à visée insertion professionnelle et des parcours à visée de poursuite d'étude. Pour mémoire, la position de la C3D :

<http://www.c3d-staps.org/toutes-les-actualites/item/licences-professionnelles-entrainement-sportif-la-position-de-la-c3d>

### *Préparation Physique*

La DGESIP a proposé d'avancer sur le problème de la préparation physique en créant une carte professionnelle au niveau master. La position de la C3D est que cette proposition n'avait aucun sens, et qu'il était plus pertinent de viser l'inscription de la PP comme spécialité de Licence ES, avec possibilité d'obtention d'une carte professionnelle spécifique. Mme Julien a déclaré qu'une étude des emplois réels devait être menée, notamment de manière à trancher sur l'idée que la PP devait ou non être rattachée à une spécialité sportive, ou pouvait être considérée comme autonome. Elle a par ailleurs objecté du fait que la PP n'était pas une profession réglementée (l'orientation européenne étant plutôt à la dérèglementation), et qu'elle pouvait être intégrée dans la dimension « entretien » déjà présente sur la Carte professionnelle.

### *Sélection en M1*

Le débat sur la sélection en master (soit à l'entrée en M1, soit à l'entrée en M2) est très vif en ce moment. La C3D va être appelée à se déterminer sur ce problème. Voici les positions des autres conférences :

CPU (JL Salzman) : La CPU est convaincue que la remise en cause de toute forme de sélection

affaiblira les Masters à un moment où les universités sont fragilisées et où le système d'enseignement supérieur public français est en pleine recomposition.

Lettres (Philippe Saltel): Sélection à l'entrée en M1 pour les Masters "sous pression de candidatures". Pour les autres mentions, beaucoup plus nombreuses en fait, la Licence doit ouvrir le droit à poursuivre en M1. La CDUL tient particulièrement à l'unité de la formation en Master (M1 + M2 constituent un seul cycle)

Droit et science politique (Sandrine Clavel) : les voix sont de plus en plus nombreuses, notamment chez les doyens, à admettre qu'une sélection à l'entrée du M1 pourrait être envisagée

Sciences Economiques et Gestion (Christian Lagarde): Le bon niveau de sélection est le M1 ; en l'état actuel des textes et d'un point de vue pédagogique la sélection à l'entrée du M2 ne sera pas tenable.

## *2. Enquête sur les effectifs 2014-2015*

Quarante huit structures ont répondu à l'enquête de la C3D. Les résultats sont présentés dans l'*Annexe 01 – Effectifs 2014-2015*. Il convient de noter l'augmentation du nombre d'étudiants inscrits dans nos structures au niveau national, qui est proche de 53000. Le nombre d'étudiants inscrits en première année se stabilise sous l'effet de la capacité d'accueil (instaurée dans 31 structures), mais il augmente toutes les années suivantes, y compris au Doctorat. Plus de la moitié des structures (56%) ont un effectif supérieur à 1000 étudiants. Statistique notable : le MEEF représente plus de 40% des étudiants de Master. Cela souligne l'enjeu majeur de maintenir l'inscription des étudiants de cette spécialité dans les structures STAPS plutôt que dans les ESPE.

## *3. Statuts et règlement intérieur*

Le séminaire de Dijon (juin 2014, voir le point 7 du compte rendu du séminaire de Dijon) a été l'occasion d'avoir un débat sur nos statuts, et sur la nécessité de rédiger un règlement intérieur. Le Président présente les propositions discutées en Conseil d'Administration. Les modifications portent essentiellement sur la suppression de la limitation des mandats successifs des administrateurs, et sur la distinction entre le Séminaire composé de personnes morales (les structures STAPS) et l'Assemblée Générale composée de personnes physiques (les directeurs). Les Statuts renforcent en outre le rôle du CA dans l'administration de la Conférence, mais aussi le contrôle du CA et du bureau par l'Assemblée Générale. Ces modifications sont proposées au vote à l'issue d'un court débat. La modification des statuts (*Annexe 02 – Statuts de la C3D*) et le règlement

intérieur (*Annexe 03 – Règlement intérieur de la C3D*) sont votés à l'unanimité (41 voix sur 41 structures votantes).

#### 4. *Entraînement sportif*

Le séminaire de Dijon (juin 2014, voir le point 2 du compte rendu du séminaire de Dijon et les annexes 1 à 7 qui l'accompagnaient) a été l'occasion de faire un premier point sur le dossier Entraînement sportif.

Le séminaire d'Orléans a permis d'avancer sur les points suivants :

- Le cahier des charges pour ouvrir une spécialité sportive dans le parcours entraînement sportif
- Les conventions nationales avec les Fédérations délégataires
- La préparation physique
- Un réseau de référents dans les structures STAPS

Une compte rendu détaillé de chacun de ces points est présenté dans *l'Annexe 04 – Entraînement sportif 01* et *l'Annexe 05 – Entraînement sportif 02*.

---

#### **Implications pour le conseil d'administration**

Constituer une liste des responsables de filière ES dans les structures, leur proposer de s'organiser en réseau et leur soumettre des objectifs et un mode de fonctionnement en lien avec la C3D, qui resterait pilote.

Organiser la journée thématique du premier semestre 2015

---

#### 5. *Questionnaire sur l'insertion professionnelle en STAPS*

Ce séminaire a permis de finaliser le questionnaire, qui est présenté dans *l'Annexe 06 – Enquête insertion professionnelle – Questionnaire*, ainsi que la méthode (*Annexe 07 – Enquête insertion professionnelle – méthode de travail*). Chaque structure aura en charge le suivi de deux diplômés, dont la liste est présentée dans *l'Annexe 08 – Enquête insertion professionnelle – Liste des diplômés à suivre par structure*. L'outil en ligne sera mis à disposition au début de l'année 2015 (vous serez informés par courriel). La période prévue pour l'enquête s'étend de la mise en ligne de l'outil jusqu'au mois d'avril 2015. Les données seront ensuite traitées et présentées au séminaire du mois de juin 2015.

---

## **Implications pour le conseil d'administration**

Etablir la fiche de poste et procéder au recrutement du chargé de mission qui accompagnera la C3D dans cette enquête.

Mettre le questionnaire en ligne pour le début de l'année 2015

---

### *6. Assises de la professionnalisation en STAPS*

Le premier temps de travail a fait apparaître un manque de maturité de la C3D pour se lancer dans ce chantier, lié en partie à une difficulté à appréhender les différentes étapes qui jalonnent l'organisation de ces assises. Il s'agit pourtant d'un objectif qui a été classé comme prioritaire par le CA de la C3D. Il est donc proposé de consacrer le second temps de travail à la définition du cahier des charges et des moyens à consacrer par les structures et par la C3D, afin que chacun voie concrètement ce qui est attendu de lui.

- Une première étape est de mettre en réseau les personnes qui seront chargées d'accompagner ce processus au sein de la C3D et dans les structures grâce à la constitution de réseaux de porteurs de projet et sous la forme de rencontres thématiques en parallèle avec les séminaires C3D (sur le modèle APAS), rencontres regroupant les responsables des formations concernées. Echéance : juin 2015
- Une seconde étape est d'inviter les partenaires professionnels afin de leur présenter les objectifs fixés par la C3D et la méthode de travail retenue, de leur présenter les résultats des travaux du 1<sup>er</sup> temps puis d'envisager avec eux le rôle qu'ils souhaitent tenir dans ce cadre et au besoin de l'amender. C'est à partir de cette 2<sup>nd</sup>e étape que nous pourrons envisager de construire avec eux les futures assises de la professionnalisation. Echéance : janvier 2016.
- La troisième étape sera de préparer la tenue des assises de la professionnalisation : titre provisoire « sport- animation- santé ; quels métiers, quelles compétences, quelles formations et quels partenariats universités-professionnels ». Echéance : janvier 2017

Après avoir envisagé plusieurs scénarios, il est proposé de travailler par thématiques transversales plutôt que par diplôme. Les thématiques retenues (et les diplômes associés) sont :

- EPS, animation, sport éducatif, sport pour tous, sport santé pour public bien portant. Les fiches RNCP concernées sont celles de la licence EM avec ses différents parcours (second degré, 3-10 ans, sports pour tous), du master MEEF, du deust agapsc, du deust aps spécialisé inadaptation sociale, de la licence médiation par le sport (ces 2 dernières sont à cheval avec APAS), et de la licence pro AGOAPS, et des différents DU en lien avec cette thématique

- Activité physiques et santé pour publics à besoins spécifiques et en situation de handicap. Les fiches RNCP concernées sont celles de la licence APAS, du deust déficience intellectuelle trouble psychique, du deust gestion des aps et de loisir pour les publics seniors, de la licence pro santé option vieillissement et APAS, du deust APS spécialisé inadaptation sociale, de la licence développement social et médiation par le sport, du master APAS, et des différents DU en lien avec cette thématique
- Forme, coaching, entraînement, préparation physique, réathlétisation. Les fiches RNCP concernées sont celles du deust forme, de la licence pro métiers de la forme, de la licence ES, du master ES, et des différents DU en lien avec cette thématique
- Gestion et développement de structure, pratiques de loisirs. Les fiches RNCP concernées sont celles du dugos, du deust agapsc parcours adecs, de la licence pro gestion et développement des services et de loisirs, de la licence MS, du master MS, et des différents DU en lien avec cette thématique
- Commerce et commercialisation- événementiel, tourisme. Les fiches RNCP concernées sont celles de la licence MS, de la licence pro tourisme et loisir sportif, du deust animation et commercialisation de services sportifs, du deust adesc parcours APN, de la licence pro agoaps APN, et des différents DU en lien avec cette thématique
- Ergonomie, sport et performance. Les fiches RNCP concernées sont celles de la licence Ergonomie, du master ergonomie et des différents DU en lien avec cette thématique

Afin de lancer ce chantier, qui s'appuiera sur l'enquête d'insertion professionnelle lancée par la C3D et sur les travaux des différents groupes thématiques, il convient de recruter un chargé de mission ou de travailler avec une société conseil, qui aurait comme tâche :

- constitution et mise à plat des réseaux intra universitaire
- organisation des réunions de travail et des regroupements de Juin
- conduite des journées internes de travail, animation et rendu.
- participation à la constitution des réseaux par secteur professionnel
- suivi des travaux par thématique

---

### **Implications pour le conseil d'administration**

Organiser la mise en place du réseau des personnes ressources dans les UFR  
et recruter le chargé de mission (ou contracter avec la société conseil)

---



## 7. Activités physiques adaptées – Santé

Le contexte général de la problématique du sport santé et son évolution des dernières années est rappelé. De façon générale, un certain nombre d'évènements de l'année 2013 ont mis en évidence un déficit considérable de communication et de reconnaissance de notre secteur professionnel et scientifique. Notre principal enjeu est donc de donner une image claire, lisible et cohérente de la profession à notre ministère de tutelle, aux ministères qui pilotent le plan sport santé bien être et à l'ensemble des interlocuteurs de ce secteur, afin qu'ils puissent nous identifier comme partenaires incontournables devant être représentés dans les grands débats nationaux, et que nos formations soient reconnues à leur juste valeur par le législateur et par les structures qui recrutent des professionnels de l'activité physique dans une perspective de santé. Plusieurs actions ont été engagées en ce sens :

- La journée nationale des APA à Nanterre (voir le point 12 du compte rendu du séminaire de Paris 2013, le point 9 du compte-rendu du séminaire de Nanterre 2014 et le point 3 du compte rendu du séminaire de Dijon 2014)
- La table ronde en marge du congrès de la SOFMER à Marseille (voir le point 3 du compte rendu du séminaire de Dijon 2014)
- Le groupe de travail sur l'activité physique chez les séniors (*Annexe 09 – CR du groupe de travail Activité Physique et séniors*).
- La convention STAPS – médecine (voir le point 12 du compte rendu du séminaire de Paris 2013, le point 1 du compte-rendu du séminaire de Nanterre 2014, le point 3 du compte rendu du séminaire de Dijon 2014, ainsi que l'*Annexe 10 – Présentation de P Delamarche sur la convention STAPS Médecine* qui résume le bilan présenté par Paul Delamarche pendant le séminaire d'Orléans)

Parallèlement à ces actions, la SFP – APA, en collaboration avec le Centre de Recherche et d'Innovation sur le Sport (CRIS) de l'Université de Lyon a mis en place une étude sur la construction d'un référentiel métier. Ce référentiel est en voie de finalisation et devrait être rendu public au début de l'année 2015. S'ajoutent également un certain nombre d'initiatives régionales des différentes structures.

Il a été convenu au mois de septembre 2013 avec l'ensemble des partenaires impliqués dans cette problématique (AFAPA, ANESTAPS, ACAPS, C3D, CNU, SFP-APA) de se regrouper au sein d'un comité de pilotage (le COPIL Sport Santé), dont l'objectif sera, sous l'égide de la C3D, de

coordonner les différentes actions à mener auprès du ministère en charge de la santé pour arriver à une reconnaissance de nos diplômés et de façon plus générale du rôle central joué par la communauté STAPS dans ce dossier. Les enjeux identifiés par ce COPIL et par la C3D nous amènent à proposer les objectifs suivants pour 2015 :

- Identifier l'évolution des secteurs de professionnalisation
  - Faire un état des lieux des formations diplômantes et des prérogatives qu'elles donnent à leurs titulaires afin de travailler sur leur articulation. Ce travail se fera dans le cadre du groupe de travail qui sera mis en place en 2015 sous la saisine des ministères en charge de la santé, des sports et de l'enseignement supérieur.
  - Faire une enquête sur les initiatives régionales (en lien ou non avec les ARS et les collectivités territoriales) afin d'identifier les opportunités, les risques et d'identifier les modèles qui pourraient être généralisés.
- Vérification de l'adéquation des formations aux besoins des secteurs professionnels
  - Faire une synthèse de l'activité de la communauté STAPS dans le champ du sport santé et des APA. Ce document s'appuiera en grande partie sur le compte rendu de la journée nationale des APA de Nanterre. Il sera rédigé par le COPIL sport santé.
  - Faire une proposition de formation continue (diplômante ou non) aux professionnels diplômés d'état afin de prendre une place dans ce dispositif qui va de toute façon se développer. Il conviendra dans ce cadre de réfléchir à un cadre commun pour la validation des acquis, et pour les contenus de formation.
  - Faire une proposition de formation continue (diplômante ou non) aux professionnels titulaires d'un diplôme STAPS. Il conviendra à nouveau de réfléchir à un cadre général sur les objectifs et contenus de ces formations.
  - Faire évoluer le référentiel du parcours APAS de la licence STAPS dans le cadre du processus menant aux assises de la professionnalisation, en veillant à une bonne articulation avec le référentiel métier sur lequel travaille actuellement la SFP-APA. Il conviendra toutefois de rester prudent à ne pas transformer la licence en formation technique (type IUT) qui ne reprendrait que ces compétences métiers.
- Communiquer sur nos actions et nos formations
  - Faire un état des lieux de notre activité scientifique dans ce champs et mettre à jour l'annuaire de la recherche
  - Inciter les différents réseaux qui vont être mis en place par la C3D (APA-S, ES, MS, etc) à organiser des journées nationales avec les partenaires de la C3D

- Le processus visant à la mise en place des assises de la professionnalisation devrait nous permettre de mieux nous faire connaître de nos partenaires, en particulier les professionnels, et de développer une relation structurante.

Pour information, l'évaluation du dispositif expérimental mis en place à Strasbourg sur le sport sur ordonnance (réalisée par William Gasparini) est annexée à ce compte-rendu (*Annexes 10 et 11*)

---

### **Implications pour le conseil d'administration**

Participer activement au groupe de travail mis en place dans le cadre de la saisine inter-ministérielle

Mettre à jour la liste des responsables de filière APA-S dans les structures, leur proposer de s'organiser en réseau et leur soumettre des objectifs et un mode de fonctionnement en lien avec la C3D, qui resterait pilote.

Travailler avec le COPIL Sport Santé sur la rédaction du rapport de synthèse qui sera utilisé dans les relations avec nos partenaires, notamment institutionnels (Ministère en charge de la santé).

Réfléchir aux objectifs et au format de l'enquête sur les initiatives régionales, et à l'utilisation politique qui en sera faite afin de mettre ce point à l'ordre du jour du prochain séminaire

Réfléchir au cadre qui pourrait être proposé pour la formation continue des titulaires de diplômes STAPS ou de diplômes du ministère en charge des sports afin de mettre ce point à l'ordre du jour du prochain séminaire

---

## **8. Site WEB**

Il est proposé de modifier la forme du site de la C3D, en réorganisant le contenu afin de permettre plusieurs types d'entrées : espace étudiants, espace directeurs, espace partenaires institutionnels et espace presse. A cela s'ajoute l'accueil et l'espace qui présente la C3D. A la discussion, et compte tenu de la faible utilisation du forum mis en place sur un site spécifique, il est proposé de ne pas créer d'espace réservé ni de forum dans le site modifié.

---

### **Implications pour le conseil d'administration**

Créer une version bêta du site qui sera envoyée aux directeurs afin qu'ils vérifient les données propres à leur structure et envoient leurs commentaires.

---

## *9. Elections au Conseil d'Administration*

Le secrétaire général de la C3D fait état du nombre de sièges à pourvoir au sein du CA. Deux sièges sont proposés (ceux de Benoit Bolmont et Christine Le Scanff). Deux directeurs font acte de candidature : Thierry Letellier (Reims) et Bernard Thon (Toulouse). Après avoir rappelé le mode de scrutin inscrit dans les statuts de la C3D, il est procédé à l'élection.

Les résultats sont les suivants :

- Nombre d'électeurs : 33
- Nombre de votes : 33
- Résultats :
  - Thierry Letellier : 29 voix
  - Bernard Thon : 33 voix

Les deux candidats sont élus au Conseil d'Administration.

Le Président indique par ailleurs que le Conseil d'Administration a élu à l'unanimité Arnaud Jaillet au poste de Vice Président de la C3D, en remplacement de Christine Le Scanff.